



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du 03/12/2022

Mairie de SERRALONGUE

66230

Téléphone: 04.68.39.61.34

email: serralongue@wanadoo.fr

Le conseil municipal de la commune de Serralongue s'est réuni le Samedi 3 décembre 2022 à 15h00 à la salle Hubert TENAS.

Ordre du jour :

- Approbation des décisions prise par le Maire (délibération),
- Décision modificative – ajustement des crédits prévus au budget 2022 (délibération),
- SYDEEL 66 – motion de soutien concernant les tarifs de l'électricité (délibération),
- Adoption de la nomenclature M57 (délibération)
- Questions diverses.

Etaient présents :

Ilhem BELOULHI, Nadia GUYAUX, Philippe JUANOLA, Machteld LEMPENS, Peter PETERSEN, Eve ROIG , Séverine ROUSTANY, Richard TENAS,.

Absente excusée :

Virginie VERRIER donne procuration à Ilhem BELOULHI.
Corinne TESSIER donne procuration à Machteld LEMPENS

Désignation d'un secrétaire de séance : Richard TENAS

○ Délibération – Approbation des décisions prises par le Maire :

- Décision n°01-2022 portant sur le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
Le montant de la redevance à percevoir pour l'année 2022 s'élève à 221 €.
- Décision n°02-2022 portant sur l'ajustement des crédits au chapitre 67.
L'article 6718 permettra de prendre en charge l'aide attribuée aux locataires des logements communaux.
- Décision n°03-2022 portant sur l'approbation du choix du SMIGATA de retenir l'entreprise Mayane Eco&Gouv en tant que bureau d'études chargé de la réalisation prévues dans le cadre de l'opération groupée d'élaboration et d'actualisation de documents d'information communaux sur les risques majeurs.

Vote pour à l'unanimité

○ Délibération - Décision modificative – ajustement des crédits prévus au budget 2022 :

Décision modificative N°5 permettant de régler les dernières dépenses et notamment le solde des frais engagés dans le cadre du PLU et des aides accordées aux locataires des logements communaux.

Art./Chapitre	Intitulé du compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Montant proposé
202 / 20	Frais lié à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	0 €	7 500 €	7 500 €
020/ 020	Dépenses imprévues investissement	28 823.56 €	7 500 €	21 323.56 €
658822/ 65	aides	0 €	1 500 €	1 500 €
022 / 022	Dépenses imprévues Fonctionnement	0 €	18 350 €	16 850 €

Vote pour à l'unanimité

○ Délibération - SYDEEL 66 – motion de soutien concernant les tarifs de l'électricité :

Les prix de l'électricité atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La guerre en Ukraine,
- Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires Française qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- Le prix du CO2 qui est très élevé,
- Le mode de calcul du prix de l'électricité indexé sur le prix du gaz.

Depuis 2015, le SYDEEL66 (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan) propose aux collectivités des Pyrénées-Orientales un groupement de commande pour l'achat d'électricité. Ce groupement de commande regroupe aujourd'hui 131 membres. Cela représente environ 5 000 sites pour une consommation annuelle de 94 GWh.

Préalablement au lancement de la consultation, le SYDEEL66 a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 15 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2 m€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15 % des tarifs 2023.

Au regard des cours actuels de l'électricité, les prix vont aboutir à une hausse globale d'environ 70 % ! cela signifie que la facture globale va passer de 21 m€ environ en 2022 à 35 M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

Si rien n'est entrepris par le gouvernement et l'union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière, les collectivités ne pourront pas faire face à une telle inflation.

Cette motion de soutien devrait permettre d'étendre le bouclier énergétique à l'ensemble des communes.

Vote pour à l'unanimité

○ Délibération – Adoption de la nomenclature M57 :

En application de la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la République), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Cette nomenclature et le logiciel associé deviendront le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

La commune de Serralongue fait le choix d'adopter cette nomenclature à partir de 2023.

Vote pour à l'unanimité

○ Questions diverses :

- *En début de séance du conseil municipal Monsieur Jean Marie BOSCH, Maire honoraire et président de l'ASCTC, a remis à la commune une statue de Saint Michel offerte par Monsieur Jacques COSTE propriétaire du Pla del Boix. Cette statue devra faire l'objet d'une restauration, il a déjà été pris attache avec le conservatoire de restauration du Conseil départemental des PO ; la municipalité sera porteur de ce projet de restauration.*

○ PP :

- Voir la sécurisation de certaines zones sur la route de Can Pelat.
- Remerciements par rapport à la cérémonie du 11 Novembre 2022 et notamment par rapport à la mise en avant de la famille Ukrainienne qui réside à Galdares.
- Demande particulière de l'étude d'une interdiction de Klaxonner au niveau du hameau de Galdares → s'agissant d'une route départementale cette demande est hors pouvoir du Maire.

○ NG :

- Une tombe abimée a été signalé au secrétariat de Mairie ; un courrier a été adressé à la famille pour remise en état de la tombe.
- Les bulbes de narcisses seront prochainement plantés le long de la rue Paul Sentenac à l'entrée du village.

○ SR :

- Les routes du Faitg et de la Case de l'Annette ont été remise en état avec l'aide du tractopelle de la commune de Le tech avec qui une convention a été passée. Les riverains sont satisfaits du résultat.

- ER :
 - Classement des fêtes de l'Ours du Haut Vallespir au Patrimoine immatériel et culturel de l'UNESCO
 - Le conseil départemental a demandé à la commune si elle souhaitait faire une action dans le cadre de la semaine des droits de la femme en Mars.
 - Demande des élèves du conservatoire qui souhaitent offrir un concert dans le cadre du départ à la retraite de leur professeur Annie PLOQUIN, concert qui se déroulera dans notre église Saint Marie le 25 juin 2023 → la municipalité se félicite de cette opportunité offerte au village.
 - L'adressage de la commune doit être revu (numéros et nom de rue pour tous les biens situés sur la commune); des réunions de travail sont prévues pour mettre à jour le nom des rues du village. Dans le cadre de l'urbanisation relative au PLU, les nouvelles zones devront avoir des noms de rues et des numéros.
 - Réunion Pays d'Art et d'Histoire le 12/12 à 15h30 avec l'élection d'un nouveau bureau
 - La demande de subvention pour la restauration du Lavoir faite auprès du conseil départemental a été acceptée.

- PhJ :
 - Réunion d'information sur le déploiement de la fibre sur la commune ; elle devrait arriver en enterrée jusqu'au village, ensuite la distribution sera aérienne.
 - Un administré se propose d'ouvrir l'église une heure par semaine afin de permettre le recueillement aux Serralonguais. Une réunion est prévue semaine prochaine avec le Père Dominique et la paroisse pour définir les modalités de cette ouverture de l'église. La municipalité est favorable à cette proposition.
 - Le Chef de Projet du Pays Pyrénées Méditerranée a été reçu à la mairie ; un compte rendu de la réunion a été envoyé afin de voir les aides que nous pourrions avoir pour nos différents projets.
 - Dégradation des panneaux solaires aux Tours de Cabrenç : le devis de remplacement de ces panneaux s'élève à 2644,60 € HT plus frais d'une visite technique sur site.
 - Courrier de la préfecture au sujet du Fond Vert : des subventions seront proposées aux collectivités par rapport à la performance environnementale, la modernisation de l'éclairage public et la rénovation énergétique des bâtiments.
 - Le conseil d'école du premier trimestre s'est très bien passé – 10 enfants à date dans notre école.
 - Le maire souligne l'efficacité de l'association « Au secours les chats errants ».

- RT :
 - Eclairage autonome (solaire) – budget de 1500 € hors pose pour un éclairage autonome ; Une étude sera menée afin d'investir dans les hameaux et mas isolés en remplacement des éclairage publics existants si rentable.
 - Etude de panneaux photovoltaïques pour les bâtiments communaux autour de la salle des fêtes : investissement évalué à environ 20 000 € ? A étudier si nous le mettons au budget 2022.
 - Entretien du chemin à la Font de Baix devant les maisons : refaire le revêtement en ciment qui se dégrade lors des orages.
 - Remerciements au Conseil Départemental et à Monsieur Le Vice-Président Alexandre Reynal pour les aides exceptionnelles aux associations de Serralongue (La Boule de Cabrenç et Les Coureurs de Cabrenç)
 - Challenge Trail du Haut Vallespir en 2023 avec la course de Cabrenç inscrite – on devrait donc avoir plus de participants et le niveau devrait être encore plus élevé.

AGENDA :

- Conseil municipal le samedi 28/01/23 à 15h00.
- Noël des employés communaux le 16/12/22 à 18h.
- Marché de Noël le dimanche 11 décembre 2022
- Vœux de la Municipalité prévus le 21/01/23 à 15h00.

Séance levée à 17h45